

Département de la
Charente-Maritime

Ville de ROYAN

OBJET :

Achat d'une jeep
pour l'Aérodrome.-

62068



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

Séance du 2 Septembre 1962

Le deux Septembre mil neuf cent soixante deux à onze heures, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire d'après convocations faites le 27 Août 1962

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUS-SEAU, LANOUE, MOUCHOT, POUGET, LANUSSE, GUILLAUD, MONGRAND, BUJARD, GALLAND, GACHET, FONTANILLE, NARTEAU, BERLAND, REIX

Excusés MM. BISCAIYE, BOUCHET, LAMOUCHE, FLAHAUT, MASSE BETOUS, ETCHEBER, M^{lle} FOUCHE.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BERLAND ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Au cours d'une inspection qu'il a effectuée fin Juin 1962, M. l'Ingénieur des Travaux de la navigation aérienne, chef du District Aéronautique Limousin-Poitou-Charente, a constaté les faibles moyens de sécurité dont disposait l'aérodrome de Royan-Médis.

Cet inspecteur a demandé instamment à M. le Maire de doter l'Aérodrome d'extincteurs sur roues permettant de porter rapidement secours à un avion incendié après accident en un point quelconque de la piste.

Les Services Municipaux ayant été informés que l'Administration des Domaines possédait une jeep à vendre, se sont renseignés des prix qui pourraient être consentis à la ville.

Il s'ensuit que cette acquisition pourrait être réalisée au prix de 1.368 NF, conditions très avantageuses pour la commune, comparativement au coût d'un véhicule neuf qui est de l'ordre de 14.000 NF et de 6.000 NF pour les jeeps vendues par le parc du service départemental d'incendie de La Rochelle.

Ce véhicule qui n'est pas en parfait état sera complètement révisé par les mécaniciens du Centre Principal de Secours de Royan et sera équipé d'un extincteur à poudre spéciale pour feux gras (essence, gaz oil etc ...) d'une contenance de 169 litres pour un poids de 150 kgs.

.../...

.../...
Le Conseil Municipal

Considérant que l'opération envisagée ne peut être réalisée dans de meilleures conditions que celles ci-dessus exposées,

décide

- d'accepter la proposition faite par M. le Directeur des Domaines de vendre à la ville la jeep Willys portant le n° de série du type 250.846, immatriculée 928 AU 17 au prix de 1.368 NF suivant soumission amiable approuvée le 3 Août 1962, n° 39.
- que le montant de cette acquisition sera réglé à l'aide d'un crédit qui sera spécialement ouvert à cet effet au moyen d'une autorisation spéciale au compte de l'exercice 1962, en section extraordinaire, chapitre XXXV, art.6 par prélèvement sur le crédit restant disponible au chapitre XXXVII, art. 13.
- que les frais occasionnés par la remise en état du véhicule et pour l'achat de l'extincteur à poudre spéciale pour feux gras (essence, gaz oil etc ...) d'une contenance de ± 169 litres pour un poids de 150 kgs, soit environ 2.050 NF seront prélevés au chapitre " Dépenses Imprévues " du budget de 1962.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les MEMBRES présents.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 18 OCT 1962
Le Sous-Prefet,